



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>17 mai 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 27 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Saint-Genès-du-Retz

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claudé DENIER, Davis DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Remy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN),

Absents ayant donné un pouvoir :

Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Thierry SEGUIN, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Yves RAILLIERE,

Secrétaire de séance : Gilles MAS.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-70 : ALSH - Renouvellement du PEDT/Plan mercredi pour 2024-2027

**Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

*Vu la délibération n°2021-74 de la communauté de communes Plaine Limagne,*

Le PEDT/Plan mercredi est un dispositif porté par l'éducation nationale pour coordonner les actions éducatives entre les écoles d'un territoire et ses structures d'accueil périscolaire. Au-delà du seul volet coopératif, c'est l'occasion de faire connaître le projet éducatif de Plaine Limagne, de rendre lisible les projets pédagogiques des ALSH auprès des acteurs éducatifs du territoire et d'engager une démarche d'alliance et de co-construction de projets avec eux.

Sont concernés les communes de Plaine Limagne, les équipes d'enseignants, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les services culture et lecture publique communautaires, les EHPAD, le CADA de Bussières-et-Pruns, le Domaine Royal de Randan, etc.

Le mercredi faisant partie intégrante de la semaine scolaire, l'accueil de l'enfant le mercredi sera réfléchi en lien avec ce qu'il vit les autres jours de la semaine : respect de son rythme, continuité des apprentissages scolaires, projets communs, etc.

Le PEDT/Plan mercredi devra respecter la charte qualité de la CAF63. Les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées.

Le conseil communautaire doit autoriser le président à signer la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT) ainsi que la convention charte qualité plan mercredi. Sa mise en œuvre débutera en septembre 2024.

La conduite de ce projet associe les acteurs éducatifs du territoire ainsi que les équipes éducatives des groupes scolaires d'Aubiat, de Randan, d'Aigueperse et de Maringues.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- d'approuver la reconduction du PEDT/Plan mercredi ;
- d'autoriser le président à entreprendre toutes les démarches pour la rédaction d'un nouveau PEDT ;
- d'autoriser le président à signer la convention relative au PEDT/Plan mercredi ;
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 31 mai 2024

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*

